Conseil communal d'Avenches

Commission technique

Préavis municipal N° 2631.26.07 « **Rénovation de la desserte forestière du Bois de Châtel étape 2** »

Au Conseil communal d'Avenches

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Commission technique s'est réunie le mardi 27 octobre à 20 h 30 à la salle Failloubaz de l'Hôtel de Ville afin d'examiner le préavis municipal n° 2631.26.07 relatif à la deuxième étape de rénovation de la desserte forestière du Bois de Châtel. Elle était composée de Mesdames Jeanne Bösch et Valérie Schläfli ainsi que de Messieurs Willy Eymann, Antoine Chautems et Patric Gutschi, président rapporteur. Ces deux derniers, remplaçant respectivement Messieurs Enrico Fiechter et Jérémy Revelly excusés ainsi que les deux suppléantes indisponibles. La Commission technique remercie Monsieur la Municipal Maxime Corthésy pour les précisions apportées sur la seconde étape de la rénovation de la desserte. Cette nouvelle étape vise à poursuivre les travaux entrepris en 2026 afin de garantir un accès durable au massif forestier et de permettre une exploitation forestière dans de bonnes conditions.
Lors de ses discussions, la Commission a relevé que les chemins font certes l'objet d'un entretien régulier par le service de la voirie, mais que leur état nécessite aujourd'hui un assainissement plus conséquent. Les infrastructures présentent des signes importants d'usure, notamment au niveau du revêtement, des fondations et de l'évacuation des eaux. Il s'agit d'une situation qui remonte à plusieurs années et pour laquelle un simple entretien courant ne suffit désormais plus.

La Commission souligne l'importance de pouvoir bénéficier des subventions cantonales sollicitées, qui représentent une part particulièrement significative du financement, soit 70 % du montant total des travaux selon les estimations actuelles. Ce soutien permettrait de limiter considérablement la charge financière pour la Commune. La réalisation du projet étant conditionnée à l'obtention de cette subvention, la Commission estime qu'il est important de saisir cette opportunité. Dans l'éventualité où le soutien cantonal ne serait pas accordé, elle considère néanmoins qu'il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'entreprendre les travaux essentiels, dans une mesure adaptée aux moyens financiers de la Commune, afin de ne pas laisser la situation se dégrader davantage.

Enfin, la Commission relève que l'itinéraire cyclable *SuisseMobile* traverse également le secteur concerné. Il est donc important que le revêtement soit adapté non seulement aux besoins de l'exploitation forestière, mais également à la pratique du cyclisme et à la mobilité douce, afin de garantir un cheminement agréable et praticable pour les différents usagers.

Conclusions

Au terme de ses discussions, la Commission reconnaît la nécessité de procéder à cet assainissement et considère que les travaux proposés permettront d'assurer la pérennité de la desserte forestière tout en améliorant les conditions d'accès pour les usagers.

Par conséquent, la Commission technique recommande unanimement au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 2631.26.07 tel que présenté par la Municipalité.

1) D'autoriser la Municipalité à effectuer la rénovation de la desserte forestière du Bois de Châtel - étape 2 pour un montant de CHF 428'000.- ;

2) D'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF 428'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, l'expression de nos salutations distinguées.

Avenches, le 2 novembre 2026

Au nom de la Commission technique
Patric Gutschi, président rapporteur

